

Communiqué concernant le Bisphénol A

6 février 2009

Qu'est ce que le Bisphénol A ?

Le Bisphénol A (BPA) est la « brique » de base à partir de laquelle le polycarbonate est constitué.

Qu'est ce que le Polycarbonate ?

Le Polycarbonate est la matière plastique dont sont constituées les bonbonnes d'eau consignées alimentant les fontaines réfrigérantes. Cette matière plastique très résistante et transparente est également utilisée dans de très nombreux produits tels que : CD et DVD, lunettes et lentilles, carrosseries d'ordinateurs et d'électroménager, optiques et pare chocs de voitures, matériel médical, revêtements intérieurs de boîtes de conserves ou canettes, biberons des enfants, etc.

Y a-t-il du BPA dans l'eau des bonbonnes ?

Dans le polycarbonate, le BPA est sous forme liée (polymérisé), et ne peut donc pas migrer. Cependant, une infime fraction de BPA non polymérisé restant dans le plastique de l'emballage, des traces également encore plus infimes de BPA peuvent donc être détectées dans le liquide contenu. Sous certaines conditions, le transfert du BPA est facilité, notamment en cas de chauffage du liquide contenu dans son emballage, particulièrement au micro-onde, ce qui n'est évidemment pas possible dans le cas des bonbonnes.

Les traces de BPA représentent-elles un danger pour la santé ?

Le BPA est étudié, testé et utilisé en toute sécurité depuis plus de 50 ans à travers le monde entier.

Les autorités sanitaires, des organismes et des laboratoires de nombreux pays ont évalué la sécurité de son emploi :

- L'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments),
- L'AESA ou EFSA (Agence Européenne de Sécurité des Aliments),
- Le BESA (Bureau Européen des Substances Chimiques),
- La FDA (Food and Drug Administration, Agence Américaine de Sécurité des Aliments),
- Le ministère japonais de la santé.

Tous ces organismes et d'autres encore ont conclu à l'absence complète de risque lié à l'utilisation du BPA et du Polycarbonate dans l'emballage des aliments.

Quelle est la position exacte de l'AFSSA ?

L'AFSSA a rendu son dernier avis sur ce sujet en date du 21/11/2008 (Saisine N° 2008-SA-0141 bis). Cet avis conclut de la façon suivante :

« Les apports journaliers en BPA qui prennent en compte les apports alimentaires et ceux liés à sa migration depuis les matériaux en contact avec l'eau n'entraînent pas de risque pour les consommateurs dans les conditions habituelles d'emploi ».

Cette conclusion s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- La réglementation MCDA (Matériaux en Contact avec les Denrées Alimentaires) fixe la limite de migration du BPA à 600 µg/ Kg de matière plastique.
- Les mesures de BPA réalisées dans les liquides alimentaires ont donné des résultats très inférieurs à la valeur maximale de 50 µg /l retenue par l'AESA pour son calcul d'exposition.

« Le BPA ne présente pas d'effet génotoxique ».

« Les études sur la reproduction et le développement réalisés sur le rat, retenues par l'AESA, établissent une dose journalière tolérable (DJT) du BPA de 50 µg/kg de poids corporel par jour ».

« Les estimations des expositions au BPA, selon des hypothèses conservatrices, restent inférieures à 30% de la DJT pour tous les groupes d'âges considérés ».

Appliquées à des bonbonnes d'eau, ces conclusions se traduisent par les conséquences suivantes :

- Le transfert maximum du BPA a lieu par chauffage du polycarbonate, ce qui n'est jamais le cas d'une bonbonne d'eau.
- Dans le cas hypothétique le plus défavorable où un transfert de 50 µg de BPA par litre d'eau serait constaté, un individu moyen de 50 kg devrait boire 50 litres d'eau par jour en provenance de bonbonnes pour consommer une dose de BPA susceptible d'avoir un effet. Cette quantité n'est jamais absorbée par un individu.

A quoi correspondent les informations relayées par certains médias sur l'interdiction du BPA au Canada ?

L'utilisation du BPA n'a pas été interdite au Canada, y compris pour les emballages alimentaires et l'eau. Seul l'emploi du BPA dans les biberons des nourrissons a été suspendu à titre de précaution, sous l'influence de groupes de pression, en raison d'un transfert de BPA plus important résultant du chauffage du polycarbonate au micro-onde.

Autre information sur le BPA provenant des études scientifiques et organismes de santé

Même dans des conditions extrêmes d'utilisation des bouteilles en polycarbonate (remplissage avec de l'eau bouillante), le transfert de BPA reste en dessous de la DJT (Dose Journalière Tolérable) pour les bébés (Food Control Authority de Zurich et Norwegian Food Safety Authority).

Pour toute question ou besoin d'information complémentaire

Par mail : info@afifab.com
Sur internet : www.afifae.fr
<http://www.bisphenol-a-europe.org>